



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2026-022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

<u>Date de la convocation</u> : 31 Mars 2026	L'An Deux Mil Vingt-Six, le Sept Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Éric SOQUET, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation</u> : 31 Mars 2026	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers</u> : En exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 15 Pouvoirs : 0 Votants : 15	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Madame DEPARIS Magali	X		
	Monsieur CLAISE Frédéric	X		
	Madame LEROUX Evelyne	X		
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Madame REY Caroline	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Madame GUISLAIN Chloé	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
	<u>Secrétaire de Séance</u> : Magali DEPARIS	Madame MARLIERE Séverine	X	
Monsieur PINATON Clément		X		
Madame DUCAMP Séverine		X		
Monsieur GUYOT Jean-Pierre		X		
Madame HALLANT Dany		X		
	Monsieur RIVIERE Guillaume	X		
<u>Objet de la délibération</u> : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement	Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 15 Votes Contre : 00 Abstention : 00			

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et de leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 059-215906298-20260407-2026_022-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Magali DEPARIS

Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le **13 AVR. 2026** et de la publication

le **13 AVR. 2026**

Le Maire,

Éric SOQUET

Le Maire,

Éric SOQUET

